

# DEMARCHE PRAP2S - Devenir animateur en Prévention des risques professionnels (Sanitaire et Social)

## Contexte

---

La formation-action "Animateur Prévention Secteur Sanitaire et Médico Social (ex HAPA)" est la pierre angulaire d'une démarche de prévention des risques dynamique et pérenne dans les structures du sanitaire et social. À l'issue de cette formation, les stagiaires auront acquis une légitimité technique d'analyse de l'ensemble des risques du secteur, qui leur permettra d'entretenir au quotidien la culture prévention dans l'établissement. Ils seront en mesure de structurer les remontées d'informations venant du terrain, de participer à la recherche de solutions adaptées et de suivre les résultats sur le long terme en collaboration avec les équipes et la direction.

## Objectifs

---

**Devenir animateur PRAP 2S pour animer et structurer une démarche de prévention des risques dynamique et participative dans son établissement.**

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- Inscrire son action d'animateur dans une démarche de prévention.
- Élaborer un projet de prévention performant.
- Mettre en oeuvre l'évaluation des risques professionnels.
- Animer la prévention des risques professionnels dans son établissement.

## Renseignements complémentaires

---

- **Durée** : 14 jours, organisée sous deux formats :

- 5 jours / 5 jours / 4 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module  
**ou**
- 4 jours / 4 jours / 4 jours / 2 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module.\*\*

- **Organisation** :

10 participants maximum

- **Évaluation** :

Délivrance d'une attestation de formation et d'un certificat de formateur PRAP 2S sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 3 ans.

# Programme

---

**Module 1 : 4 jours. Intersession : 1 mois environ incluant la présence du formateur une demi journée dans la structure. Module 2 : 2 jours.**

1/ Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels 2/ Inscrire son action d'animateur dans une démarche de prévention 3/ Élaborer un projet de prévention performant 4/ Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels 5/ Animer la prévention des risques professionnels dans son établissement

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**3.01**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**COMPETENCES PREVENTION**

**Durée**

**42 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**